

## **Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement** **Termes de référence – Point focal des syndicats au niveau du pays**

### **1. Contexte**

Depuis son établissement en 2011, plus de 160 pays et 46 organisations internationales ont approuvé le **Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement** (PMCED) dans le but d'améliorer l'impact des efforts de développement. À cette fin, un cadre de suivi, composé d'un ensemble de [10 indicateurs](#), sert à assurer la redevabilité mutuelle de l'ensemble des parties et génère des données probantes sur les moyens d'améliorer l'efficacité du développement.

Plus de 70 pays en développement ont manifesté leur intérêt à participer au deuxième cycle de suivi (2015-2016) du PMCED. Bien que l'exercice de suivi soit dirigé par les gouvernements des pays en développement (en particulier par un coordinateur national<sup>1</sup>, qui travaille normalement au ministère des Finances, de la Planification (du Plan) ou des Affaires étrangères), la participation active des syndicats au processus de suivi au niveau pays sera essentielle pour assurer la réussite de cet effort collectif.

Les syndicats et les associations locales et mondiales sont invités à prendre part au deuxième cycle de suivi du PMCED en participant à l'évaluation de l'Indicateur 3 (dialogue public-privé) et en s'impliquant dans le dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi. Leur participation au processus sera facilitée par la désignation d'un « point focal des syndicats » dans chacun des pays participants.

Les syndicats et les réseaux d'organisations syndicales dans les pays en développement qui souhaitent prendre part au deuxième cycle de suivi (2015-2016) du PMCED sont invités à y participer en proposant au coordinateur national un point focal des syndicats au niveau du pays.

### **2. Profil**

Le point focal des syndicats idéal :

- est affilié à un syndicat/réseau d'organisations syndicales, offrant des conseils sur la politique du travail, les négociations relatives au marché du travail et/ou la protection des droits des travailleurs. En particulier, les individus et les organisations qui font partie des plateformes nationales syndicales, sont encouragés à y participer ;
- maintient un réseau de contacts solide avec l'ensemble des syndicats dans le pays ; et,
- possède une bonne compréhension de l'environnement actuel favorable aux syndicats et à la syndicalisation au niveau pays.

### **3. Rôle**

Le point focal des syndicats est invité à se référer au [Guide de suivi](#) pour se faire une idée d'ensemble de son rôle dans l'exercice de suivi (voir en particulier la page 23 « Instructions à l'intention des autres parties prenantes » de la Partie II). Une vue d'ensemble des responsabilités des parties prenantes au cours du processus de suivi, et en particulier lors du reporting des données, est présentée aux Annexes 1 et 2 de ces Termes de référence (TdR).

Le point focal des syndicats sélectionné devra :

- représenter les syndicats au niveau du pays et assurer la coordination entre eux au cours des consultations avec le coordinateur national du gouvernement et les points focaux des autres parties prenantes (par exemple du secteur privé, des organisations de la société civile et des fournisseurs de coopération pour le développement), en particulier lors des réunions de lancement/démarrage et de validation ;
- participer à l'évaluation de l'Indicateur 3 ;
- participer au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi.

---

<sup>1</sup> Le coordinateur national est le représentant désigné par le gouvernement des pays participant au deuxième cycle de suivi, pour gérer le processus de collecte et de validation des données dans son ensemble du pays. Les coordonnées du coordinateur national de chaque pays seront mises à la disposition des autres parties prenantes participantes (les informations sur les pays sont mises à jour au fur et à mesure qu'elles deviennent disponibles) sur le [site communautaire du PMCED en ligne](#).

#### 4. Principales activités

Le point focal des syndicats est invité à prendre part à l'exercice de suivi en suivant les étapes décrites ci-dessous. Ces TdR sont conçus pour donner des instructions au point focal des syndicats, mais le processus permet une certaine souplesse et conseille vivement, dans la mesure du possible, d'ancrer les activités proposées dans les cadres et les processus des pays. En particulier la participation des syndicats à ce processus peut s'appuyer sur des plateformes existantes de dialogue social.

- **(1) Réunion de lancement de la consultation multi-parties prenantes (d'octobre à novembre 2015).** Le coordinateur national devra organiser une réunion de démarrage avec les parties prenantes concernées, dans le but de sensibiliser les partenaires au processus de suivi, convenir quelles parties prenantes devraient être impliquées et se mettre d'accord sur un calendrier et les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Le point focal des syndicats sera invité à participer à cette réunion.

- **(2) Collecte et validation des données (de novembre 2015 à mars 2016).**

Collecte des données : le point focal des syndicats est invité à participer activement à l'évaluation de l'Indicateur 3, qui sera coordonnée par le coordinateur national. Le point focal des syndicats devra consulter sa circonscription (c'est-à-dire les syndicats et les réseaux d'organisations syndicales dans le pays) et fournir *des commentaires consolidés au coordinateur national*.

Validation des données : Le point focal des syndicats devra participer à la validation des données collectées pour l'Indicateur 3. Le coordinateur national peut décider d'effectuer le processus de validation au cours d'une réunion multi-parties prenantes.

Veillez-vous reporter au Guide de suivi pour en savoir plus sur le processus de collecte et de validation des données (page 64 pour l'Indicateur 3).

- **(3) Dialogue multi-parties prenantes autour des conclusions (de septembre à décembre 2016).** Le point focal des syndicats est invité à organiser et/ou à participer activement aux discussions sur les conclusions tirées de l'exercice de suivi. La revue des progrès réalisés en consultation avec les parties prenantes peut servir à stimuler le dialogue et à s'assurer que les engagements pris par l'ensemble des partenaires à la coopération se traduisent en actes.

#### 5. Processus d'identification du point focal des syndicats

Bien qu'il n'existe aucun processus prédéterminé de désignation du point focal (par souci de flexibilité et d'adaptation aux contextes du pays), l'Équipe d'appui conjointe (EAC) invite les syndicats/réseaux d'organisations syndicales au niveau du pays, à s'entendre avec le gouvernement pour déterminer qui peut le mieux jouer le rôle de point focal des syndicats.

Les plateformes existantes de dialogue public-privé sont particulièrement encouragées à participer en tant que points focaux. L'EAC invite également les autres plateformes syndicales mondiales [par exemple la Confédération internationale syndicale (CSI)] à fournir des recommandations sur les candidats les mieux qualifiés pour assumer le rôle de point focal au niveau pays.

#### 6. Durée

La participation du point focal des syndicats au niveau du pays commencera le 1<sup>er</sup> octobre 2015 (ou sinon à compter de la date de sa désignation) et prendra fin en décembre 2016.

**Annexe 1 – Aperçu des responsabilités des parties prenantes tout au long du processus de suivi**

Qui ?	Quelles responsabilités ?
<b>Gouvernement</b> (Coordinateur national, impliquant les ministères/agences gov. compétents)	- Supervise et coordonne la collecte et la validation des données - Fournit les données pour les Indicateurs 1, 5b, 6, 7 et 8 - Coordonne l'évaluation des Indicateurs 2 et 3 - Facilite le dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
<b>Fournisseurs de coopération pour le développement</b>	- Fournissent les données pour les Indicateurs 1, 5a, 6, 9b et contribuent à la validation des données - Participent à l'évaluation des Indicateurs 2 et 3 (point focal) - Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
<b>OSC</b>	- Participent à l'évaluation des Indicateurs 2 et 3 (point focal) - Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
<b>Secteur privé</b>	- Participe à l'évaluation de l'Indicateur 3 (point focal) - Participe au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
<b>Syndicats</b>	- Participent à l'évaluation de l'Indicateur 3 (point focal) - Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
<b>Parlementaires</b>	- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
<b>Autorités locales</b>	- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi

**Annexe 2 – Vue d'ensemble des responsabilités des parties prenantes dans la phase de reporting des données****Pour chaque indicateur :**

- ✓ Qui transmet les données au coordinateur national ?
- ✓ Quel type de données (quantitatives ou qualitatives)?

INDICATEURS	Gouvernement	Fournisseurs	OSC	Secteur privé	Syndicats	TYPE DE DONNÉES
1 Utilisation des cadres de résultats nationaux	■	■				QUANTI & QUALI
2 Environnement favorable aux OSC	■	Point focal	Point focal			QUALI
3 Engagement du secteur privé	■	Point focal	Point focal	Point focal	Point focal	QUALI
5a Prévisibilité (annuelle)		■				QUANTI
5b Prévisibilité (à moyen terme)	■					QUALI
6 Aide inscrite au budget	■	■				QUANTI
7 Redevabilité mutuelle	■					QUALI
8 Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes	■					QUALI
9b Utilisation des systèmes de GFP et de passation des marchés		■				QUANTI